



PAVILLON BLEU

2024

Créé en 1985 par l'association Teragir, le Pavillon Bleu est un label international qui valorise chaque année les plages et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Pour obtenir plus d'informations sur le Pavillon Bleu, ou si vous constatez un problème, vous pouvez contacter :

.....

VOUS ÊTES SUR UN  
PORT LABELLISÉ  
PAVILLON BLEU !

Scannez & découvrez !



Le Pavillon Bleu est un programme de l'association Teragir  
115 rue Faubourg Poissonnière, 75009 Paris  
pavillonbleu@teragir.org | www.pavillonbleu.org





PAVILLON BLEU

Le label de tourisme durable pour  
les plages et les ports de plaisance

[pavillonbleu.org](http://pavillonbleu.org)



# CHARTRE DES PLAISANCIERS

**I**  
Je ne jette pas mes déchets dans l'eau, sur le littoral  
ou sur les berges.

**II**  
Je ne rejette pas mes eaux noires ni grises dans le  
milieu aquatique.

**III**  
J'utilise une cuve de récupération des eaux usées à  
bord.

**IV**  
Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu  
(hydrocarbures, peintures, batteries usagées,  
produits d'entretien). Je dépose l'ensemble de mes  
déchets spéciaux ou dangereux dans les conteneurs  
prévus à cet effet.

**V**  
J'utilise de manière adéquate les conteneurs  
sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.

**VI**  
J'utilise des produits respectueux de  
l'environnement (peintures certifiées, produits  
d'entretien).

**VII**  
Je signale aux autorités compétentes toute pollution  
ou atteinte à l'environnement que je constate.

**VIII**  
Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et  
je respecte toutes les recommandations et  
interdictions en la matière.

**IX**  
Je respecte et protège la faune et la flore  
aquatiques, notamment pendant les périodes de  
reproduction (oiseaux, tortues).

**X**  
Je respecte les espaces naturels sensibles et  
protégés.

**XI**  
Je ne détériore pas les fonds subaquatiques  
notamment lorsque je suis au mouillage.

**XII**  
Je ne dérange pas les autres usagers du milieu  
aquatique, notamment les professionnels de la  
pêche et respecte les règles et consignes de  
navigation.

**XIII**  
Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir  
d'espèces protégées ou de trouvailles  
archéologiques.

**XIV**  
J'encourage les autres plaisanciers à protéger  
l'environnement et je me fais le relais de cette  
charte.

**XV**  
Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance  
Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur  
gestion contribuent à la préservation de  
l'environnement.

Plaisanciers, adhérez à la charte Pavillon Bleu  
disponible dans cette capitainerie!



Le Pavillon Bleu est un programme de l'association Teragir  
[pavillonbleu@teragir.org](mailto:pavillonbleu@teragir.org) | [pavillonbleu.org](http://pavillonbleu.org)  
115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 - Paris





## CHARTRE DES PLAISANCIERS

I  
Je ne jette pas mes déchets dans l'eau, sur le littoral ou sur les berges.

II  
Je ne rejette pas mes eaux noires dans le milieu aquatique.

III  
J'utilise une cuve de récupération des eaux usées à bord.

IV  
Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu (hydrocarbures, peintures, batteries usagées, produits d'entretien). Je dépose l'ensemble de mes déchets spéciaux ou dangereux dans les conteneurs prévus à cet effet.

V  
J'utilise de manière adéquate les conteneurs sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.

VI  
J'utilise de préférence des produits respectueux de l'environnement (peintures certifiées, produits d'entretien).

VII  
Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.

VIII  
Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et je respecte toutes les recommandations et interdictions en la matière.

IX  
Je respecte et protège la faune et la flore aquatiques, notamment pendant les périodes de reproduction (oiseaux, tortues).

X  
Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.

XI  
Je ne détériore pas les fonds subaquatiques notamment lorsque je suis au mouillage.

XII  
Je ne dérange pas les autres usagers du milieu aquatique, notamment les professionnels de la pêche et respecte les règles et consignes de navigation.

XIII  
Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.

XIV  
J'encourage les autres plaisanciers à protéger l'environnement et je me fais le relais de cette charte.

XV  
Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur gestion contribuent à la préservation de l'environnement.

 **66% du don déductible de vos impôts**

### Un engagement au respect du milieu aquatique

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code Postal.....

Mail..... Port d'attache.....

Adhère à la charte Pavillon Bleu des plaisanciers de Teragir, pour cela je fais un don de :

20 euros

40 euros

Plus : .....

Fait à ..... Le.....

Signature :

A retourner à Teragir  
115 rue du Faubourg Poissonnière  
75009 Paris  
Chèque à l'ordre de Teragir